Image not found or type unknown

Héritage et succession non ouverte

Par **RDCBL**, le **18/07/2023** à **16:27**

Bonjour,
J'explique la situation : mes grands parents sont décédés et mon papa également (ma grand mère la première, ensuite mon papa et ensuite mon grand père)
La succession de mon papa n'a pas été ouverte pour le moment (choix de ma mère)
La notaire en charge de la succesion de mes grand parents nous a expliqué que nous allions toucher un héritage de la part de mon grand père car il est décédé après mon papa . (héritiers réservataires)
Mais que pour la part de ma grand mère c'est diffèrent, car elle est décédé avant mon papa.
Comme la succession de notre papa n'a pas été ouverte, Que deviens la part de notre grand mère qui était censé lui revenir puisque la succession n'est pas ouverte?
Cordialement

Par **Marck.ESP**, le **18/07/2023** à **16:46**

Bonjour
Pour l'essentiel, youris vous a répondu dans votre premier sujet.

Par **RDCBL**, le **18/07/2023** à **16:57**

Bonjour, nous avions parler de si ma mère ouvrait la succession mais pour le moment elle ne l'est toujours pas.

Par **youris**, le **18/07/2023** à **17:05**

bonjour,

la succession d'une personne s'ouvre dès son décès.

ensuite, les héritiers décide ou pas régler la succession.

ne pas régler une succession pose toujours un problème un jour ou l'autre, le cas se présente lorsqu'un des héritiers du défunt décèà son toure, il faut alors régler les successions dans

l'ordre chronologique.

vous devez prendre un notaire pour régler la succession dans l'ordre,d'abord celle de votre grand-mère, puis celle de votre père et ensuite celle de votre grand père.

en outre, la déclaration de la succession au trésor public, lorsqu'elle est nécessaire, n'est pas une option, c'est une obligation avec des pénalités en cas de retard.

salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés